

Bachelier en Agronomie orientation TA

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : agro.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE AT 311 Activités d'insertion professionnelle 2			
Ancien Code	AGTA3B11	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CITA3110		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	13 C	Volume horaire	50 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Evelyne COLLARD (collarde@helha.be) Céline BIDRON (bidronc@helha.be) Mallory DJEBALI (djebalim@helha.be) Laetitia GIORDANO (giordanol@helha.be) Rebecca LOISELEUR (loiseleur@helha.be)		
Coefficient de pondération	130		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le mémoire de fin d'études (ou travail de fin d'études, TFE) comporte idéalement 50 pages de texte, son sujet est en rapport avec un aspect pratique du métier vécu durant le stage réalisé par l'étudiant au sein de l'UE AT 310 Activités d'insertion professionnelle 1. Il est constitué de deux parties essentielles: la première synthétise les informations récoltées lors de la recherche bibliographique et présente une approche théorique du domaine abordé pendant le stage. La seconde est la partie pratique du sujet abordé et comporte une analyse des données recueillies et/ou de la situation pratique vécue en stage. Ce document fait l'objet d'une présentation orale et d'une défense devant un jury. Cette UE est une unité transversale.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Informier, communiquer et travailler en équipe**

- 1.1 Rechercher, consulter, analyser, échanger et transmettre des informations techniques ou scientifiques et ce tant à l'échelon national qu'international
- 1.2 Élaborer des documents didactiques et des fiches techniques relatives aux produits et aux services et adaptés à des publics cibles spécifiques
- 1.3 Participer à la vulgarisation
- 1.4 Choisir et utiliser les systèmes d'informations et de communication adaptés

Compétence 2 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

- 2.1 Participer à une pratique réflexive en s'informant et s'inscrivant dans une démarche de formation permanente
- 2.2 Développer un esprit critique
- 2.3 S'adapter aux évolutions technologiques, économiques et sociétales

Compétence 3 **Maîtriser les principes de base de la gestion**

- 3.1 S'informer des aspects légaux et réglementaires de son activité (aspects économiques, social, et de production) et les appliquer
- 3.2 Répondre aux spécificités du marché (local, international)

Compétence 4 **Collaborer aux activités d'analyses, de services à la collectivité et aux projets de recherche**

- 4.1 Mettre en œuvre un protocole expérimental et l'adapter si nécessaire
- 4.2 Mettre en application les techniques de mesurage, échantillonnages, analyses, identifications, et

- lors d'une ou plusieurs séances d'information au cours de laquelle ou desquelles un professeur détaillera les diverses étapes du processus de réalisation du TFE et répondra aux questions des étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

Le vade-mecum ainsi que différents documents présents sur ConnectED constituent une aide précieuse dans l'élaboration du TFE, et ils précisent les consignes de rédaction obligatoires du TFE et de sa présentation orale.

Le contenu de l'UE AT 211 Technique de communication est aussi une aide non négligeable pour guider les étudiants dans la rédaction et la présentation de ce travail.

Sources et références

C'est à l'étudiant de se constituer une liste de références bibliographiques en rapport avec sa thématique de travail de fin d'études.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents présents sur ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

La partie écrite représente 50 % de la note attribuée à l'activité d'apprentissage:

Elle est évaluée, si possible, par 2 lecteurs minimum : le promoteur de TFE et un lecteur (professeurs ou personnes extérieures) sur base d'une grille d'évaluation. Le maître de stage peut faire partie des évaluateurs selon ses disponibilités. La moyenne de ces notes représente 2/3 de la cote du travail écrit. Le 1/3 restant est apprécié par le promoteur de TFE (et éventuellement le maître de stage) pour tenir compte de l'importance de leur intervention dans l'élaboration du TFE.

La soutenance orale du TFE est réalisée devant un jury composé, dans la mesure des disponibilités de chacun, du promoteur de TFE, du maître de stage, du lecteur et d'autres professeurs de la Haute Ecole ou invités extérieurs. Elle comprend un exposé des principaux axes du travail réalisé (environ 20 minutes) et une défense (environ 20 minutes) et représente 50 % de la note finale de l'UE.

Des pénalités peuvent être appliquées:

- si le titre du TFE est rentré hors délai : - 1 % de la note globale de l'UE par jour de retard (max 5 %)
- si le document écrit est déposé en retard : - 5 % de la note globale de l'UE si hors délais

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Trv	50	Trv	50
Période d'évaluation			Exo	50	Exo	50

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

En cas d'absence justifiée (CM), l'étudiant se met en contact avec le promoteur et avec la coordination pour déterminer ce qu'il y a lieu de faire.

En cas de non présentation ou de non remise de la partie écrite dans les délais demandés, sans justificatif, la soutenance aura lieu à la session suivante.

L'étudiant est soumis au REE, au ROI et à la description générale du stage.

Si le promoteur de TFE et/ou le maître de stage s'oppose(nt) à la publication, et à la soutenance orale du TFE, l'étudiant ne peut ni déposer son TFE sur la plateforme ConnectED, ni le présenter au jury oral, la cote PR lui sera attribuée.

Disposition quant à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA): Le travail de fin d'étude est, et doit rester, une production personnelle de l'étudiant. Bien que l'utilisation de l'intelligence n'est pas interdite, elle doit être utilisée à bon escient et ne pas se substituer au travail de recherche et de rédaction de l'étudiant.

Ainsi, l'IA peut être utilisée comme :

- un outil d'assistance linguistique, offrant un soutien dans la formulation, la mise en forme, la traduction, etc., de textes préalablement rédigés par l'étudiant, à l'instar des outils d'aide à la rédaction, à la traduction et autres correcteurs orthographiques et grammaticaux existants (comme Antidote Web, DeepL ...).
- une assistance à la recherche d'informations : l'IA peut également servir d'aide à la recherche d'informations en utilisant des outils spécifiques (comme Consensus, Elicit, ResearchRabbit...) pour faciliter l'accès à des connaissances spécifiques, tout en restant critiques quant à la validité et la fiabilité des résultats obtenus.

La procédure pour faute grave ou fraude prévue aux articles 109 et suivants du RGE s'appliqueront aux étudiant·e·s qui ont recours à des systèmes d'IA génératives d'une manière non conforme aux utilisations prévues dans cette fiche ECTS

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).